



ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2024-34

OBJET : Réglementation de circulation et stationnement pendant les défilés des classes en 4

Le Maire d'ALIX,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu l'organisation des défilés des classes en 4 le vendredi 26 avril 2024 de 19h30 à 22h00 et le dimanche 28 avril 2024 de 11h00 à 13h00 à Alix
- Considérant que pendant cette manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation temporairement et le stationnement afin de prévenir tous les risques d'accident,

ARRÊTE

Article 1 : Le vendredi 26 avril 2024 de 19h30 à 22h00 et le dimanche 28 avril 2024 de 11h00 à 13h00, de la route des Bruyères au niveau de la salle rurale, à la rue Aymé Chalus jusqu'à l'intersection de la montée du Perroux et du chemin du Vieux Moulin, la circulation sera interrompue pendant la durée des défilés.

Un premier filtrage aura lieu à l'intersection de la RD 76 et du chemin des Troitières.

Une déviation sera établie dans les deux sens sur l'axe chemin des Troitières, route de la Rochelle, route du Garret et montée du Perroux.

Article 2 : Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits.

Article 3 : La signalisation et la sécurité seront assurées par l'association de la Classe en 4.

Elle est chargée, sous sa responsabilité, du contrôle, de la surveillance et de la maintenance de cette signalisation.

Dans le cas où des perturbations de la circulation proviendraient sur les voies publiques du secteur, les forces publiques pourront interrompre la validité de cet arrêté de façon temporaire ou définitive.

Article 4 : La Commune se décharge de toute responsabilité en cas d'accident.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché sur la place de la Mairie, le site internet et les barrières de filtrage

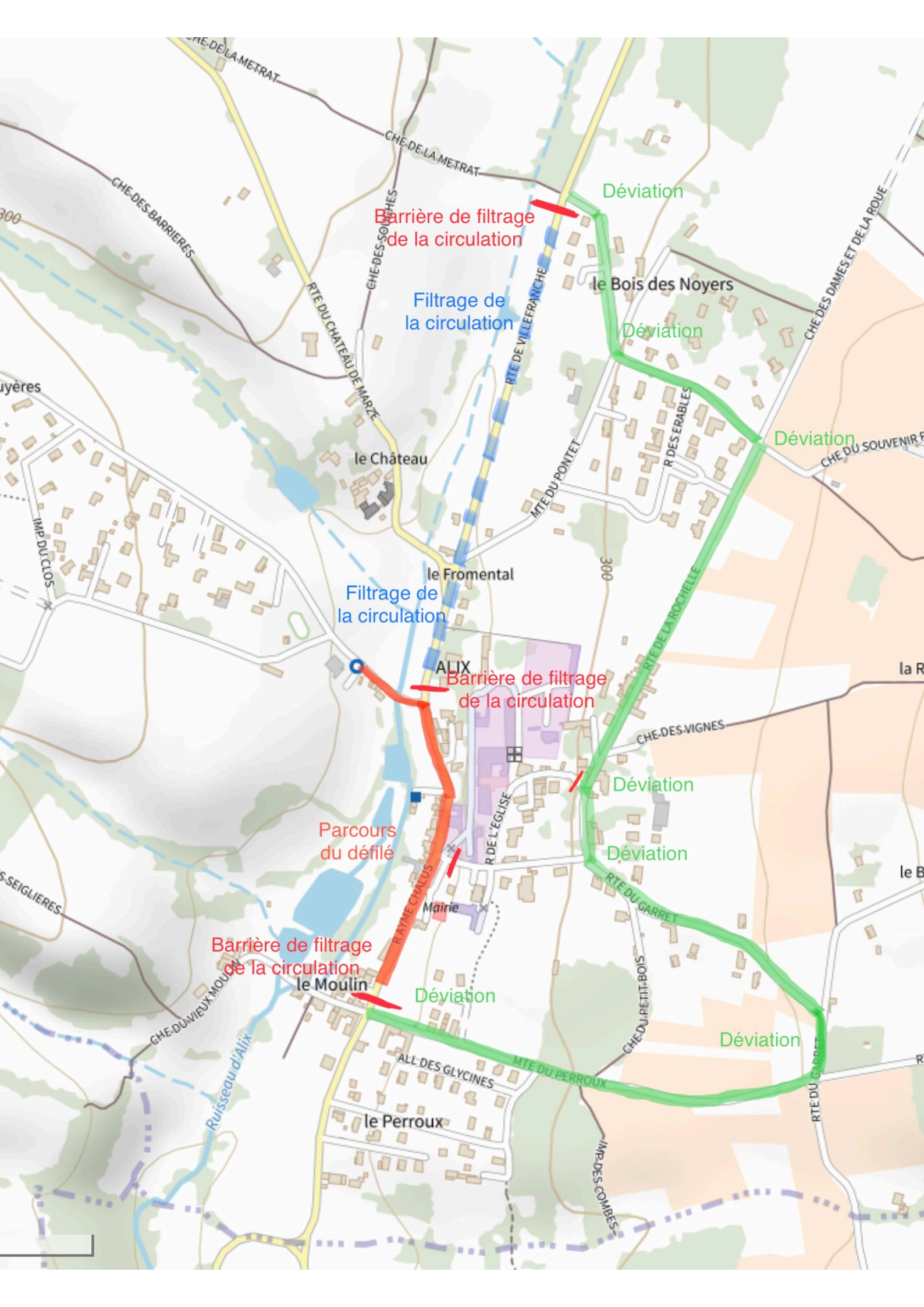
Ampliation transmise à :

- La MDR service voirie Ouest et Nord
- CCBPD
- La Gendarmerie d'Anse

Fait à ALIX, le 18 avril 2024

Le Maire d'ALIX.

Pascal LEBRUN



Barrière de filtrage de la circulation

Filtrage de la circulation

Déviation

le Bois des Noyers

Déviation

Déviation

Filtrage de la circulation

le Fromental

Barrière de filtrage de la circulation

ALIX

Déviation

Parcours du défilé

Déviation

Barrière de filtrage de la circulation

le Moulin

Déviation

Déviation

ALL DES GLYCINES

le Perroux

RTE DU PERROUX

IMP DES COMBES